



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.02		
Objet :	Affectation des résultats de l'exercice 2024		
Rapporteur	Mariel MARTIN		
N° Acte	7.1.1		

Pour faire suite à l'approbation du compte financier unique, il convient d'arrêter définitivement les résultats de l'année et de décider de leur affectation.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats.

Vu l'instruction comptable M57.

Considérant la présentation du compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 2023	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N 2024	Reste à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	816 847,85		142 113,95	RAR Dépenses	240 415,66	-418 345,54
				252 365,20		
				RAR Recettes		
	492 780,86					
FONCTIONNEMENT	855 479,61	522 284,14	626 047,30			959 242,77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'arrêter les résultats de l'année 2024 et de l'affecter comme suit :



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	959 242,77
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	418 345,54
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	540 897,23
Total affecté au c/ 1068 :	418 345,54
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	658 761,20
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	540 897,23 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Abstentions : Mme D'Alauzier et M Benat
Contre : Mme Runser
Dossier adopté à la majorité absolue

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA

